

Annexe 6

(adresse complète obligatoire)

INSPECTION ACADEMIQUE
ILLE ET VILAINE
DIVEL 1 - Pôle scolarité

M. Mme

(cachet de l'établissement actuellement
fréquenté).....
.....

**DEMANDE DE DEROGATION au secteur scolaire
pour l'entrée en SECONDE
A adresser à l'Inspection Académique DIVEL
Obligatoirement pour le 15/06/2009 « midi »**

Etablissement de secteur :

Etablissement demandé :

Je soussigné(e), M.Mme

Sollicite l'affectation de mon enfant, né(e) le

Au lycée : Langue vivante 1 :

Vœux dérogation	1 ^{er} enseignement de détermination	2 ^{ème} enseignement de détermination	Etablissement scolaire	Régime *
Vœu 1				
Vœu 2				
Vœu 3				

* Régime : Interne (INT) – 1/2 pensionnaire (DP) – Externe (EXT)

Critères	MOTIFS
1	Les élèves souffrant d'un handicap ou qui nécessitent une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé
2	Les boursiers sociaux / ou au mérite
3	Les élèves qui doivent suivre un parcours scolaire particulier
4	Les fratries
5	Les élèves dont le domicile, en limite de secteur, est proche de l'établissement souhaité

Décision de l'Inspecteur d'Académie : **Accord** **Refus**

Motif du refus :

A Rennes, le
L'Inspecteur d'Académie, Directeur des
services départementaux de l'Education
Nationale,**Jean Charles HUCHET**

MOTIF DE LA DEMANDE :

(Un pli confidentiel et cacheté peut être joint à la demande)

Raisons médicales (fournir un justificatif sous pli cacheté à l'attention du Médecin de santé scolaire)

Autres (fournir tout justificatif)

Raisons de votre demande :

A, le
Signature des responsables légaux,

Mode de transport choisi :

(Répondre obligatoirement aux questions suivantes en cochant la case correspondante)

- Quel moyen de transport l'élève utilisera-t'il pour se rendre au lycée ?

Transport à la charge de la famille. (indiquez le moyen utilisé : voiture particulière, SNCF à titre gratuit, etc)

Transport scolaire avec demande de carte de transport auprès des services du Conseil Général. (Service des transports tél : 02.99.02.32.41)

Point de montée utilisé

Circuit scolaire	<input type="checkbox"/>	ligne interurbaine	<input type="checkbox"/>
Navette scolaire	<input type="checkbox"/>	SNCF	<input type="checkbox"/>

ATTENTION : La demande de changement de secteur scolaire est indépendante de la demande de carte de transport. Une affectation hors secteur n'entraîne donc pas la délivrance automatique d'une carte de transport scolaire.
Pour tout renseignement concernant les transports scolaires relevant de la compétence du Département, adressez-vous au service des Transports du Conseil Général (Tél : 02.99.02.32.36. ou 32.41 ou 31.86).

Si la carte de transport est refusée, souhaitez-vous :

le maintien dans le lycée demandé (le transport devient alors à la charge de la famille)

l'inscription dans le lycée d'accueil réglementaire dans les 15 jours maximum suivant la rentrée, sous réserve de capacité d'accueil (l'élève bénéficie d'une carte de transport).

Les responsables légaux de l'élève déclarent avoir pris connaissance des informations concernant le transport.

A, le
Signature des responsables légaux,

Avis du chef d'établissement d'origine :

A, le
Signature du chef d'établissement,

Ce document doit être obligatoirement accompagné du compte rendu de la fiche de saisie des vœux